

QUESTIONS SUR L'ACTUALITE

Questions sur l'actualité
8 avril 2012- 6h35, 7h35 et 8h35

Editorialiste : Dr Yves Ekoué AMAÏZO,
Radio Africa numéro 1



A retenir

- ✓ La finance islamique considère illicite les rémunérations exorbitantes et le profit sans régulation
- ✓ Origine dans les racines religieuses
- ✓ Deux principaux fondamentaux dans le droit musulman
- ✓ L'usure est proscrite par le Coran

Thème en gestation

- ◆ Mali : pour qui travaille la CEDEAO, une structure supranationale à l'écoute d'instructions étrangères ?
- ◆ La Mauritanie innove avec la finance islamique : la France vote pour « *wait and see* »
- ◆ Elections africaines sans vérité des urnes : qui empêche la mise en place de fichiers électroniques biométriques ?

La finance islamique aurait-elle pu limiter l'ampleur de la crise financière de 2007/2008 ?

Avec la crise financière qui perdure, il faut bien s'interroger si le principe même de la rémunération exorbitante et du profit sans régulation, n'est pas à l'origine de la crise profonde que subit l'Union européenne. Si ce modèle occidental a conduit les grands pays riches à des déficits budgétaires abyssaux, alors ce n'est donc pas un modèle pour les pays en développement, ni pour les pays africains. Mais il faudrait se plonger dans les racines religieuses ou éthiques des différentes civilisations pour comprendre les pratiques financières d'aujourd'hui. Il y a lieu de se méfier des textes religieux qui ont été tronqués, modifiés ou ajustés pour permettre et légitimer des abus en économie. Dans le droit musulman, il y a en fait deux principes fondamentaux :

---+~+@+~+---

Il est interdit en principe de recourir à l'intérêt (ribâ), à la spéculation (gharar) ou au hasard (maysir), ce qui interdit ainsi les gains basés sur le hasard... donc les jeux de hasard mais aussi les activités liées à l'alcool ou à l'élevage de porc, l'armement, l'industrie pornographique ou tout ce qui conduit à l'aviilissement de l'être humain sont interdits. La finance islamique et les investisseurs qui s'en réclament n'investiront en principe jamais dans ces secteurs prohibés. Dans le cadre des échanges de devises, il est en fait « interdit » de tirer un profit sur l'échange de monnaie. L'échange doit être basé sur une transaction reposant sur des actifs réels. On retrouve donc bien la régulation de la finance islamique qui promeut les transactions sur des

l'interdiction de l'intérêt considéré comme usurier pour un frère ou une sœur de même confession religieuse et la responsabilité sociale d'un investissement. Pour simplifier, dans toute l'architecture des transactions civiles ou commerciales, la finance islamique, car c'est bien de cela dont il s'agit, fait reposer la régulation sur l'interdiction. L'interdiction se retrouve dans le Coran « *...Allah a rendu licite le commerce, et illicite l'usure.* (Coran Sourate 2 : 275). Cette régulation-interdiction n'est pas toujours respectée par toutes les institutions se réclamant de la finance islamique. Mais de quoi s'agit-il ?

actifs réels et productifs et rend illicite celles qui ressortent de spéculation. Il existe toutefois de nombreuses exceptions pour les crédits bancaires et des « contournements » sont mis en place. Mais jugeons-en ! Si les règles prudentielles de la finance islamique avaient été appliquées aux Etats-Unis dans le secteur de l'immobilier, il n'est pas sûr que la crise financière de 2007/2008 aurait eu cette ampleur. Toute solution de sortie de la crise passe donc pas une prise en compte des principes de régulation de la finance islamique. Encore faut-il en convaincre des décideurs occidentaux qui versent dans le dogmatisme dès lors qu'il s'agit de réguler les transactions financières pour soutenir l'économie réelle. YEA.



Contact Africa1
+33 1 55 07 58 07/01
www.africa1.com

E-mail:

info@africa1.com
yeamaizo@amaizo.info

Questions sur l'actualité

La Grande Matinale
Lundi à Vendredi :
6h35, 7h35 et 8h35
et en Podcast

Questions sur l'actualité

Une rubrique qui offre une réponse à
chaud des Africains aux Africains.

Cette chronique afrocentrique permet
d'apporter des éclairages originaux,
assurément différents de
l'occidentalo-centrisme ambiant.

Interdépendance africaine

www.amaizo.info

Rubrique
Chronique afrocentrique

[http://amaizo.info/category/
chronique-afrocentrique/](http://amaizo.info/category/chronique-afrocentrique/)